

# TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

## Action clé n° 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP) – Mobilité entre pays participant au Programme et pays partenaires – Appel à proposition 2021

### 1. Frais de voyage

Les étudiants se rendant dans les pays partenaires, à l'exception des pays partenaires des Régions 5 et 14 :

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

Pour la mobilité de pays participant au Programme vers les pays partenaires, à l'exception des pays des régions 5 et 14, les étudiants ayant moins d'opportunités doivent recevoir une aide au voyage.

Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront un complément financier de 50 € ainsi que jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire, pour couvrir les jours de voyage, pour un aller - retour, le cas échéant.

### Mobilité du personnel

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

## 2. Contribution aux frais de séjour

### 2.1 Mobilité du personnel du programme vers les pays partenaires des régions 1-4 et 6-13

Taux appliqué : 180 € par jour.

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour d'activité : le taux par jour par participant spécifié ci-dessus ;
- Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour d'activité : 70 % du taux spécifié ci-dessus, par jour par participant.

### 2.2 Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur entre pays participant au Programme et pays partenaires

Mobilité depuis	Vers	Montant
Pays du programme	Pays partenaires des régions 1-4 et 6-13	700 € par mois
Pays du programme	Pays partenaires des régions 5 et 14	Les mêmes taux que pour la mobilité des étudiants entre les pays du programme s'appliquent

- **Les étudiants en mobilité physique courte** reçoivent **70 € par jour** jusqu'au 14<sup>e</sup> jour d'activité, et **50 € par jour** entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour d'activité.
- **Étudiants ayant moins d'opportunités** : complément financier aux frais de séjour de **250 € par mois**.
- **Les étudiants ayant moins d'opportunité participant à une mobilité physique courte** reçoivent un complément financier aux frais de séjour de **100 €** pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours et de **150 €** pour une période de 15 à 30 jours. Le montant complémentaire pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.
- **Mobilité de stage** : le complément financier au soutien individuel de **150 € par mois** s'applique uniquement en cas de mobilité vers des pays partenaires des régions 5 et 14.

### 3. Contribution à l'organisation du projet

Nombre de participants	Montant par participant
De 1 à 100 participants	400 € par participant
Au-delà de 100 participants	230 € par participant additionnel

### 4. Soutien à l'inclusion pour les organismes

**Taux appliqué** : 100 € pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité par participant ayant moins d'opportunités et recevant une aide supplémentaire basée sur les frais réels, au titre de l'inclusion et de la prise en compte des besoins spécifiques.